

CQPM 0142 - Chargé(e) de projets industriels

Formation continue

Durée

Nous consulter

Que faire après la formation?

- Chargé de projets en industrie
- Responsable de projet industriel
- Chef de projet industriel
- Chargé d'affaires en industrie

Support

Fascicule

Coût

360 € HT/jour + 530 € HT forfait de certification

Domaines de formation

Organisation Industrielle et Logistique

RNCP

40906

Prérequis

Maîtrise des fondamentaux en français et en mathématiques
Expérience dans le domaine de la production

CQPM MQ 1996 09 69 0142

La formation CQPM Chargé(e) de projet industriel prépare à la conduite de projets industriels à caractère technique et/ou organisationnel, depuis l'analyse de la demande jusqu'au bilan final.

Le chargé de projet définit les objectifs et les livrables, planifie les activités, mobilise les ressources nécessaires et assure le suivi du projet afin de respecter les délais, les coûts et la qualité attendue. Il anime les réunions de travail et coordonne les acteurs impliqués tout au long du projet.

Objectifs

À l'issue de la formation, le titulaire sera capable de :

- Analyser une demande et définir des objectifs mesurables
- Cadrer un projet (périmètre, planning, ressources, contraintes)
- Piloter l'avancement et proposer des actions correctives
- Animer une équipe projet et les réunions associées
- Réaliser le bilan du projet et formaliser un retour d'expérience

Programme détaillé

RNCP40906BC01 - Cadrage d'un projet industriel (ou d'affaire)

- Traduire une demande client en objectifs opérationnels
- Structurer et planifier tout ou partie des activités liées à un projet industriel (ou affaire)

RNCP40906BC02 - Conduite de projet (ou d'affaire)

- Suivre un projet industriel (ou une affaire)
- Animer une réunion de travail
- Formaliser un retour d'expérience

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques en présentiel.
- Supports Pratiques
- Echanges de pratiques.

Modalités de suivi et d'évaluations

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQPM sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions d'évaluation définies dans le référentiel d'évaluation. Chaque référentiel de CQPM peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer.

L'évaluation en situation professionnelle réelle : elle s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité. Celle-ci s'appuie sur :

CQPM 0142 - Chargé(e) de projets industriels

Formation continue

1. Une observation en situation de travail
2. Des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat –
3. Et/ou présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.
- 4/ L'entreprise donne un avis au regard du référentiel d'activités.

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de Handicap

Veuillez consulter notre [démarche handicap](#)

Une question ? Besoin d'un accompagnement ?

Nos conseillers sont là pour vous guider :

Téléphone : 09 86 03 50 71 - Email : contact@aforp.fr

Dernière mise à jour : 16/06/2026